

BOURSES VANIER 2012-2013
Présélection - Université de Montréal

Aide-mémoire pour les candidats

1. Admissibilité et critères de sélection

- Être inscrit à temps plein (sauf pour les personnes handicapées) dans un programme de doctorat durant la tenue de la bourse
- Ne pas avoir effectué plus de 20 mois d'études de doctorat (équivalent temps plein) au 1^{er} mai 2012
- Ne pas avoir déjà reçu de bourse de doctorat du CRSH, du CRSNG ou des IRSC (ou programme combiné de M.A.-Ph.D. ou de M.D.-Ph.D)
- Excellence universitaire (moyenne cumulative de 3,7/4,3 au cours des 2 dernières années d'étude)
- Haut potentiel en recherche
- Réalisations au plan du leadership
- Satisfaire à toutes les exigences énoncées sur le site web officiel de la bourse Vanier
<http://www.vanier.gc.ca/>

2. Principales étapes

- L'étudiant communique avec le responsable des études supérieures de l'unité académique (département, école ou faculté non départementalisée) pour l'informer qu'il à l'intention de faire une demande de bourse Vanier
- L'organisme subventionnaire (IRSC, CRSNG, CRSH) est choisi en fonction du projet de recherche
- Le candidat complète son dossier de candidature au moyen de RechercheNet (dès la mi-août 2011), en génère un exemplaire PDF et le remet au responsable des études supérieures de son unité académique au plus tard à la date limite fixée par cette dernière (pour fins de classement et recommandation à la FESP)
- Les formulaires d'évaluation par les répondants ainsi que l'ensemble de votre dossier doivent être soumis dans RechercheNet au plus tard le jeudi **06 octobre 2011, 17h.**

3. Documents à transmettre au Bureau des bourses de la FESP

- Relevé de notes officiel de toutes les études postsecondaires (copie conforme à l'original pour pays étrangers) au plus tard le jeudi **06 octobre 2011.**